

N/REF : 13/04/2026 18H22 C:001873 I:19219
V/REF : 0826A58680
V/Email reçu le Lundi 13/04/2026 a 18H22

IPA PARIS

**6 RUE ANDRE GIDE
92328 CHATILLON CEDEX FRANCE**

IMMEUBLE : 18 PATIS
18 RUE DU PATIS
35133 LANDEAN

Rennes, le

22 Avril 2026

Référence Marché: Plomb./Electricité/Serrurerie

LOCALISATION : 18, RUE DU PATIS - MR ROBERT TANGUY 06 74 47 06 17

MOTIF : PORTAIL ÉLECTRIQUE EN PANNE (UN VOYANT OU AUTRE CONFIRME QUE
L'ÉQUIPEMENT EST ALIMENTÉ EN ÉLECTRICITÉ

Donneur d'ordre : _ PERMANENCE AXA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 17/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'INSTALLATION PORTAIL
CONSTAT : BON FONCTIONNEMENT ÉLECTRIQUE
AUTRE CONSTAT : MAUVAIS RÉGLAGE DU PORTAIL CE QUI PROVOQUE UN
DYSFONCTIONNEMENT DES PORTES.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL
PRÉCONISATION : PRÉVOIR INTERVENTION ENTREPRISE SPÉCIALISÉE DANS
L'AUTOMATISATION DES PORTAILS

OBSERVATIONS : FM LCOMPTER Email envoyé le 20/04/26 a 13H02 plateau.cth@axa-assistance.

FM LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 20/04/26 A 13:01 _ PERMANENCE AXA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL1-Rech.panne+isol.<=1h15	Lu-Ve 8h-18h	1	143,91	143,91
TOTAL H.T.					143,91
T.V.A. a 10,00%					14,39
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>158,30</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.